



# Pass+

2022  
2023

hauts-de-seine • yvelines

*Une carte pour les jeunes*

*DES AVANTAGES ET DES AIDES DE L'ENTRÉE EN 6<sup>e</sup> À LA MAJORITÉ*

*inscrivez-vous !*

*si vous n'avez pas encore votre compte Pass+*

[www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)



[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)



hauts-de-seine  
LE DÉPARTEMENT

# La carte Pass+ pour qui ?

La carte est gratuite

- > Les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines de la 6<sup>ème</sup> à la majorité,
- > Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Yvelines accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO, etc.).

Quels avantages ?	Pour qui ?	Justificatifs demandés
Une aide financière pour les activités extrascolaires sport et culture de 80€ (100€ pour les boursiers)	Pour tous	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour obtenir 80 € : aucun</li><li>• Pour obtenir 20 € supplémentaires : notification de bourse</li></ul>
Des bons plans sport-culture (invitations, réductions, etc.)	Pour tous	Aucun
L'inscription à la restauration scolaire pour les collégiens des Yvelines	Pour la plupart des collégiens scolarisés dans un collège public des Yvelines	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription : aucun</li><li>• Pour obtenir un tarif aidé : justificatif de ressources</li></ul>
Le soutien scolaire	Pour tous les collégiens <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les collégiens disposant de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) Oze : accès via l'ENT</li><li>• Pour les autres collégiens : accès via le compte Pass+</li></ul>	Aucun

Quels avantages ?	Pour qui ?	Justificatifs demandés
Le remboursement total ou partiel de la carte Imagine R	Pour les collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine et boursiers	<ul style="list-style-type: none"><li>• La notification d'attribution de bourse 2022-2023 du bénéficiaire (ou 2021-2022)</li><li>• L'attestation de paiement du forfait Imagine R scolaire 2022-2023</li><li>• Le RIB du payeur du forfait imagine R scolaire</li></ul>
Le don d'un ordinateur portable pour les collégiens	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les collégiens scolarisés ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine</li><li>• Les jeunes de 11 à 15 ans accueillis dans un établissement spécialisé et domiciliés dans les Yvelines</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Justificatifs de ressources</li></ul> <p>Le quotient familial mensuel doit être inférieur ou égal à 820 €.</p>

## INFORMATIONS PRATIQUES

Des justificatifs sont demandés selon la situation du jeune

	Collégiens des Yvelines	Collégiens scolarisés hors 92 ou Jeunes 11-18 ans accueillis dans un établissement spécialisé	Jeunes 15-18 ans domiciliés dans le 78	Jeunes 15-18 ans scolarisés dans le 78
Première inscription (photo obligatoire pour toute première inscription)	Aucun justificatif obligatoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de scolarité</li><li>• Justificatif de domicile</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité</li><li>• Justificatif de domicile</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité</li><li>• Certificat de scolarité</li></ul>
Renouvellement d'inscription	Aucun justificatif obligatoire L'inscription est renouvelée automatiquement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de scolarité</li><li>• Justificatif de domicile</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Justificatif de domicile</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de scolarité</li></ul>

Pour vous aider

**09 69 32 60 92** (n° non surtaxé)  
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

À partir du 1<sup>er</sup> juin 2022 inscriptions sur

**[www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)**

